

**Objectifs de la formation/**

- Rendre tout intervenant à domicile capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.
- En tant qu'acteur de prévention, proposer des améliorations de ses différentes situations de travail visant à répondre aux besoins techniques, organisationnels et humains et à l'amélioration de la qualité des soins et la sécurité des personnes à mobilité réduite.
- Etre en mesure de développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail. Cette aptitude ne peut être confondue avec un niveau de classification professionnelle.

**Programme de la formation (conforme au référentiel réseau prévention)**

**Domaine de compétences 1 : PREVENTION**

**Etre capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier**

1. Situer son rôle d'acteur de la prévention dans sa structure
2. Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel
3. Repérer les situations à risques liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain
4. Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction
5. Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée
6. Alerter la hiérarchie
7. Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention

**Domaine de compétences 2 : SECOURISME**

**Etre capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement**

8. Situer le cadre juridique de son intervention
9. Réaliser une protection adaptée
10. Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
11. Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
12. Secourir la victime de manière appropriée.

**Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement**

- Formation à dominante pratique : travaux en sous-groupe et jeux de rôles.
- Un travail personnel est demandé à chaque participant concernant l'analyse d'une situation de travail.
- Formateur habilité par l'INRS

**Evaluation/**

La validation des deux domaines de compétences dans les conditions définies dans le document de référence du dispositif, entraîne la délivrance par le réseau prévention d'un certificat d'acteur prévention secours (APS).

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un « maintien et actualisation des compétences » d'une journée tous les 24 mois.

**Durée/**

3 jours non consécutifs  
(21 heures)

**Public/**

Intervenants à domicile

**Pré-requis/**

Aucun

**Responsable formation**

Marie BERA  
06.88.81.29.05  
marie.bera@prev-it.com

**Prév'it**  
**Spécialiste en**  
**prévention des risques**  
**professionnels**  
63 rue des Pléiades  
93160 Noisy-Le-Grand  
Tél: 06.88.81.29.05  
www.prev-it.com



**Besoin de**  
**renseignements sur**  
**cette formation, une**  
**question, n'hésitez pas**  
**à nous contacter.**